

Avis de vacance interne / externe

Direction de la sécurité publique et de la prévention **Directeur de la sécurité publique et de la prévention**

Emploi à temps complet relevant de cadres d'emplois de la catégorie A (attachés, ingénieurs...)

Sous la responsabilité du directeur général adjoint des services, le directeur de la sécurité publique et de la prévention, membre de la direction générale élargie (DGE) :

- Participe à la conception de la politique de la collectivité en matière de sécurité / tranquillité publique et en organise la mise en œuvre.
 - Dirige et coordonne les actions des services et les activités des équipes. La direction se compose des services prévention – médiation, de la police municipale et de la coordinatrice des actions partenariales Police-Justice directement rattachée à lui.
 - Organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des actes répréhensibles.
 - Développe une relation de proximité avec la population
 - Participe activement aux partenariats du domaine de compétence conformément aux orientations et priorités définies par l'autorité.
- L'exercice des missions demande autonomie, prise d'initiatives, responsabilité, développement d'un important relationnel envers différents publics et partenaires.

Missions de la direction de la sécurité et de la prévention

La direction de la sécurité publique et de la prévention élabore et met en œuvre les orientations de la Ville en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité. Les choix de SMH reposent sur une approche de prévention des phénomènes pouvant être identifiés comme relevant du domaine de la sécurité des biens et des personnes.

Des incivilités aux actes plus graves, les questions touchant à l'insécurité font l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics et de la Ville.

L'action de la direction s'organise dans le cadre du CLSPD et d'un partenariat rapproché avec les services municipaux (Service Communal d'Hygiène et de Santé, Pôle jeunesse, Service des sports, Habitat, Services techniques,...) ceux du CCAS (insertion et action sociale de proximité), les partenaires institutionnels (police, Justice, Education Nationale,..), les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif et les habitants.

Missions /Activités du poste

Participation à la conception de la politique municipale en matière de prévention et de sécurité publique, organisation de sa mise en œuvre et de sa sécurité juridique

Aide à la conception de la politique municipale en fonction des orientations des élus

Assistance et conseils auprès des élus en leur apportant les connaissances de professionnels de terrain pour une prise de décisions pertinentes en matière de prévention, de dissuasion et de répression.

Participation aux actions de communication sur les thématiques relevant de la prévention et de la sécurité

Organisation de la mise en œuvre de celle-ci et supervision de la réalisation

Mise en œuvre des directives et des priorités municipales

Coordination des interventions et des enquêtes dans le cadre de la surveillance générale de la voie publique

Veille réglementaire et contrôle juridique

Veille réglementaire et actualisation de la réglementation en matière de sécurité

Supervision de la légalité des interventions en lien avec les chefs de service

Direction et coordination des actions et équipes de la direction

Management de la direction

Rédaction des rapports d'activité pour la direction et les élus

Supervision de la conduite de la démarche en matière de présence sur la voie publique

Pilotage, animation des équipes et gestion des Ressources Humaines

Animation de la réunion de direction avec les cadres de la direction afin de faire le point sur les demandes d'interventions et le suivi du courrier, des enquêtes,...

Veille sur les évolutions et les compétences de la police municipale et les coopérations inter-services communales.

Gestion administrative, budgétaire et du matériel

Prévision et suivi budgétaire de la direction en lien avec les chefs de service

Optimisation des moyens logistiques des équipes

Réflexion sur l'évolution des moyens et procédures informatiques

Gestion des relations relatives à la sécurité avec la population

Supervision de l'organisation de l'accueil des administrés, traitement des diverses demandes et doléances

Développement et suivi des partenariats institutionnels et locaux oeuvrant en matière de prévention et sécurité (police nationale, services de Justice, bailleurs, transporteurs, autres services municipaux et services des autres collectivités)

- Référent de la direction au sein des structures communales concernant la sécurité et la prévention (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, plan local d'actions de sécurité routière)
- Représentation de la ville auprès des différents partenaires notamment lors des réunions bimensuelles avec la police nationale

Compétences

Connaissances

Méthodes d'observation et de recueil de données, techniques de recherche documentaire, tableaux de bords et indicateurs

Notions de sociologie, d'ethnologie urbaine et sociologie des organisations

Histoire, topographie et population de la ville

Politiques publiques de sécurité et de prévention, stratégies territoriales et conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Organisation de la collectivité et fonctionnement des intercommunalités

Cadre juridique de la police municipale, de la police d'Etat et de la gendarmerie et des différents codes à faire respecter (pénal, procédure pénale, route, CGCT,...)

Droits et obligations des fonctionnaires d'autorité

Statut de la FPT (souhaité)

Principaux outils de la gestion des Ressources Humaines

Règles budgétaires et comptables

Savoir-faire

Savoir analyser les textes réglementaires, proposer les modalités de mise en œuvre, appliquer les réglementations dans le respect du principe d'égalité des citoyens

Collecter des informations sur les quartiers et les populations, proposer des indicateurs et des outils d'évaluation, identifier et hiérarchiser les situations à risques, définir les champs prioritaires de vigilance

Elaborer un plan prévisionnel d'actions et gérer les priorités

Organiser des actions de sensibilisation en milieu scolaire et associatif ou en difficulté et animer des réunions d'information sur des thèmes variés

Organiser un dispositif d'accueil du public, analyser les demandes et doléances, formuler des réponses appropriées, orienter vers les services compétents

Développer des démarches de coopération avec les partenaires institutionnels et organiser un mode d'échange d'informations avec les forces de sécurité de l'Etat

Mettre en place et contrôler les différents registres, l'application des arrêtés du maire

Rédiger des documents, des rapports d'activités, élaborer et suivre la convention de coordination

Travailler en équipe et en partenariat

Manager et encadrer le personnel de la direction

Savoir-être

Sens du service public

Discrétion professionnelle

Autorité

Rigueur

Intégrité

Relationnel pertinent (sens de l'écoute)

Disponibilité

Le directeur est membre de la direction générale élargie (DGE) est à ce titre effectue des astreintes en qualité de cadre de direction (moyenne de 4 fois par an).

Les activités principales décrites sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation en matière de sécurité, de l'évolution du service public et des orientations municipales.

Conditions de recrutement :

Fonctionnaire de catégorie A de la FPT ou grade similaire de la FP titulaire d'une licence ou d'un master.

Expérience appréciée dans un emploi similaire

Les fonctionnaires des cadres d'emplois de la catégorie A en fonction, les agents promouvables à ces cadres d'emplois, ou les agents non titulaires en fonction, étant précisé que les candidatures des titulaires seront examinées en priorité, intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature, sous couvert de leur Chef de service, (lettre de motivation + CV obligatoire), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences :

**AU PLUS TARD LE
Vendredi 15 juillet 2016
DÉLAI DE RIGUEUR**

Le Directeur Général des Services

